



## Probleme avec les locataires

Par **nicokat**, le **30/04/2012** à **17:07**

bonjournj ai reçu un recommande de mes locataires me donnant congés de la maison que je leur loue ils me précisent qu ils effectueront un préavis de 35 jours car ils ont obtenu un logement d urgences car soit disant notre maison n est pas décente ( moisissures sur les murs due a une mauvaise isolation des fenêtres et porte et non conformité de l électricité) ils ont fait une lettre au service urbanisme de la villernje n ai jamais eu accès a la maison depuis juin 2009 malgres un recommande envoyé en avril 2011 et je n ai jamais eu de plainte ou de déclaration indiquant un problème dans la locationnj aimerais savoir quels sont mes recours et mes droits vis a vis de ces locataires qui ont laisser la maison se détériorer sans me prévenir rncordialement

Par **cocotte1003**, le **30/04/2012** à **18:01**

Bonjour, demandez au locataires le certificat d'insalubrité qui leur permet de réduire leur préavis en les prévenant bien que sinon leur préavis est de 3 mois en conformité avec la loi. S'ils partent (et c'est leur droit avant) vous leur demandez le paiement des mois de préavis non payés. Faites faire un état des lieu de sortie par un huissier (ça vous évitera les problèmes pour récupérer les frais de remise en état). Faites impérativement tous vos courriers par LRAR, cordialement

Par **nicokat**, le **30/04/2012** à **18:07**

merci de votre reponse rn il non pas de certificat j ai appele le service urbanisme

Par **cocotte1003**, le **30/04/2012** à **19:42**

Rebonjour, reste à leur faire savoir par LRAR qu'ils n'ont pas là un motif de préavis réduite et que l'appartement doit être remis, le jour de l'état des lieux de sortie, en état conforme à celui d'entrée dans les lieux, cordialement

Par **nicokat**, le **01/05/2012** à **09:04**

merci je vais également me rapprocher de unip de mon département pour avoir quelques conseils

Par **cocotte1003**, le **01/05/2012** à **09:34**

Vous avez aussi l'ADIL de votre secteur, cordialement

Par **nicokat**, le **01/05/2012** à **13:06**

je viens de m'apercevoir que sur le recommandé qu'ils m'ont envoyés une des signatures (celle de mr) n'est pas la même que sur le bail et l'état des lieux je pense qu'elle a imité la signature de son conjoint